



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20240205-2024FEVDEL20-DE



Date de la convocation : 30 janvier 2024
Séance du Conseil Municipal : 5 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD (sauf à la délibération 12)- Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Julie MARIEL-GODARD (à partir de la délibération 13) - Joseph LIARD - Etienne BLANCHARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Odile PINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Steven BARTHELEMY
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Magali LOIZEAU
Lilian BOSSARD
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD jusqu'à la délibération 12
Aurélie PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 12
Nombre de conseillers présents : 26
25 à la délibération 12
27 à partir de la délibération 13
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 12

Secrétaire de séance : Jean-Marie RAUTUREAU

20- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA MÉTAIRIE – AVENANTS N°1 AUX LOTS 2 ET 4 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°26 du 26 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 16 et 30 octobre 2023.

A l'issue des procédures adaptées mises en œuvre, les marchés ont été attribués et notifiés de la façon suivante :

- **Lot 1 « Gros œuvre / Carrelage / Faïence »** : attribué à la société SCBM – 85500 LES HERBIERS, pour un montant total de 151 716,97 € HT (Offre de base : 122 051,66 € HT + PSE1: 15 247,00 € HT + PSE2 : 14 418,31 € HT
- **Lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit »** : attribué à la société SERRURERIE LUCONNAISE – 85400 LUCON pour son offre de base d'un montant de 350 437,00 € HT
- **Lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre »** : attribué à la société RICHOU JORDAN – 85500 LES HERBIERS, pour un montant de 90 942,54 € HT
- **Lot 5 « Faux-plafond / Isolation »** : attribué à la société JACKY HERVOUET – 85260 LES BROUZILS pour un montant de 103 334,00 € HT
- **Lot 6 « Peinture »** : attribué à la société ADC RONDEAU – 85500 MESNARD LA BAROTIERE pour un montant de 59 751,19 € HT
- **Lot 7 « Revêtement de sol »** : attribué à la société AUCHER – 85150 LA MOTHE ACHARD pour un montant de 93 500,00 € HT
- **Lot 8 « Electricité »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour son offre de base d'un montant de 222 479,35 € HT
- **Lot 9 « Chauffage / Ventilation »** : attribué à la société OUVRARD – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 188 996,89 € HT.

Soit un montant global de travaux de 1 261 157,94 € HT.

Dans le cadre du chantier, deux avenants sont proposés.

L'avenant n°1 au lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » a pour objet de prendre en compte une demande du maître d'ouvrage, à savoir la pose de fenêtres oscillo-battantes à un vantail avec fixe latéral en thermolaqué RAL 9006 et avec poignée à clés en lieu et place des fenêtres coulissantes initialement prévues.
Cette modification des ouvertures permettra de gagner en isolation thermique, en passant de 1,6 W/m²K à 1,4 W/m²K.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de 3 282,00 € HT (selon la nouvelle Décomposition du Prix Global et Forfaitaire en date du 14 décembre 2023).

Le nouveau montant du marché du lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » s'élève à 353 719,00 € HT, soit une augmentation de 0,94 % par rapport au montant initial de ce lot.

L'avenant n°1 au lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » a pour objet de prendre en compte une demande de la Commission de Sécurité de la Commune des Herbiers, à savoir l'installation de deux cloisons coupe-feu 1h provisoires avec porte coupe-feu en séparation de la zone de chantier et de la zone d'école en activité.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value de de 608,56 € HT et font l'objet de l'avenant n°1 (selon devis n° I-24-01-6 du 12 janvier 2024).

Le nouveau montant du marché du lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » s'élève à 91 551,10 € HT, soit une augmentation de 0,67 % par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 1 265 048,50 € HT, soit 0,31 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-8,
Vu la délibération n°26 du Conseil municipal du 26 juin 2023,
Vu le Budget principal 2024,
Vu les propositions d'adaptation des lots 2 et 4 des marchés de travaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 23 janvier 2024,
Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de rénovation énergétique et réhabilitation du Groupe Scolaire de la Métairie – Lot 2 « Menuiseries extérieures Aluminium / Châssis vitrés / Fenêtres de toit » et lot 4 « Menuiseries intérieures / Plaques de plâtre » décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Jean-Marie RAUTUREAU
Secrétaire de séance



Transmis en Préfecture le :
Publié électroniquement le :

08 FEV. 2024

08 FEV. 2024



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire

